



Sologne des Étangs
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 MARS 2015

COMPTE RENDU

Étaient présents :

Mmes, Colette BARATIN, Yolande BRIEND, Marie-Christine DESPRES (pouvoir de Jean-Pierre GUEMON), Eléthyssiane MOREAU, Viviane VASLIN (pouvoir de Christian LEONARD),

Mrs, Philippe AGULHON, Michel BUFFET (pouvoir de Evelyne FOUCHER), Jean-Michel BECHON, Olivier BRUNETAUD, Hubert CHEVALLIER (pouvoir de Alain BLANCHE), Alain DELARBRE, François D'ESPINAY SAINT LUC (pouvoir de Hubert AZEMARD), Eric FASSOT (pouvoir de Rachel GRIVEAU), Jean-François GIRARD, Guillaume PELTIER (pouvoir de Daniel LOMBARDI), Mathieu SPIESSER (pouvoir de Frédérique LAFONT),

❖ Présentation et validation du nouveau logo de la Communauté de communes de la Sologne des Etangs

Le nouveau logo, conçu par l'agence Goodby, est adopté à l'unanimité par le Conseil communautaire. Le Président, en réponse à une question sur le changement des panneaux de communes, précise qu'il sera pris en charge par la Communauté de communes.

Par ailleurs, il est précisé que les associations communautaires peuvent venir solliciter la Communauté de communes qui s'engage à refaire leur logo.

❖ Demande de subvention LEADER pour l'organisation du Forum des entreprises

Le Forum des entreprises qui aura lieu le dimanche 12 avril prochain est un projet éligible au titre du programme LEADER. Le Conseil communautaire a accepté à l'unanimité la demande de subvention sur la base de 55% des dépenses éligibles au programme LEADER.

❖ Choix prestataire pour le Forum des entreprises

Dans le cadre de l'organisation du 1^{er} Forum des entreprises, artisans et commerçants de Sologne, il revenait au Conseil communautaire de retenir l'entreprise en charge de la location, du montage et démontage des stands et chapiteaux parmi les deux entreprises suivantes :

- **CORCELLE** - 34 983,80 € HT,
- **STRUCTURA** - 55 772,66 € HT.

Le Conseil communautaire retient à l'unanimité l'entreprise CORCELLE pour un montant de 34 983,80 € HT.

Il est précisé aux communes que le matériel des communes réquisitionné pour le Forum leur sera indiqué fin mars.

❖ **Choix des entreprises pour la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne imprimerie**

Résultat de la consultation

Lot n°01 VRD – CLEMENT TP pour un montant de **36 103,85 € HT**

Lot n°02 Maçonnerie – LBTP Centre pour un montant de **85 165,13 € HT**

Lot n°03 Couverture multicouche - GARCIA pour un montant de **7 617,00 € HT**

Lot n°04 Charpente bois couverture – MEAN pour un montant de **13 480,05 € HT**

Lot n°05 Menuiserie extérieure aluminium / PVC / serrurerie – RAPAUD DOSQUE pour un montant de **87 150,28 € HT**

Lot n°06 Menuiserie bois – Entreprise TURPIN pour un montant de **12 205,00 € HT**

Lot n°07 Platerie isolation Faïence – TOUTRAVAUX pour un montant de **39 632,49 € HT**

Lot n°08 Electricité VMC – LUMES 41 pour un montant de **27 513,00 € HT**

Lot n°09 Sanitaire Plomberie – Pascal HOBE pour un montant de **13 197,00 € HT**

Lot n°10 Chauffage - VALENCA Y CONFORT pour un montant de **10 420,45 € HT**

Lot n°11 Peinture – FL PEINTURE pour un montant de **19 125,38 € HT**

Le coût global de l'opération de réhabilitation s'élève à **351 609 € HT**.

Le Conseil communautaire autorise le Président à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues.

❖ **Délibération relative à la convention CDRP pour la mise en valeur des sentiers de randonnées pédestres sur le territoire de la Communauté de communes**

D'une durée initiale de 3 ans, une nouvelle convention doit-être signée entre la Communauté de communes et le Comité Départemental de Randonnées Pédestres.

Pour cette valorisation, le CDRP a proposé les missions suivantes :

- Nouvelle formation au balisage des sentiers de randonnées d'une équipe désignée par la Communauté
- Réalisation d'audit des itinéraires de Promenades et Randonnées présents sur le territoire de la Communauté
- Etude d'implantation d'une signalétique directionnelle et informative sur ces mêmes communes.

L'éligibilité de ces deux dernières missions au prochain programme Leader étant encore inconnue, la commission tourisme du 18 février dernier a décidé de valider uniquement la mission « nouvelle formation au balisage des sentiers de randonnées d'une équipe désignée par la Communauté ». Toutefois si en cours de convention, la Communauté de communes décide de confier au CDRP la réalisation de nouvelles missions, un avenant à la convention sera alors établi.

Conditions financière des prestations du CDRP :

- ***Adhésion de la Communauté au CDRP 41 au titre de membre associé :***

Coût : 660 €

Le montant de l'adhésion est payable annuellement pour la durée de la convention. Chaque commune prend en charge son adhésion.

- **Formation des baliseurs :**

Coût : 1120 € (2 sessions spécifiques de 11 personnes)

Mission : Réfection du balisage des itinéraires pédestres existants

Formation dispensée par le CDRP – durée 1 journée complète

Lors du bureau communautaire du 26 février dernier, les maires ont proposé que la formation puisse être prise en charge par la Communauté de communes.

Le Conseil communautaire autorise le Président de la Communauté de communes à signer la nouvelle convention d'une durée de 3 ans entre le CDRP et la Communauté de communes pour la mission suivante « nouvelle formation au balisage des sentiers de randonnées d'une équipe désignée par la Communauté » et dans les conditions financières ci-avant définies.

❖ **Délibération autorisant le Président à signer les avenants aux contrats de travaux – Entrée d'Ecoparc**

Dans le cadre des travaux de l'aménagement architectural et de signalétique de l'entrée d'Ecoparc il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à signer certains avenants pour des prestations complémentaires aux marchés de travaux, à savoir :

- Lot 01 Signalétique 3D INCRUST: Plus-value de 2 062 € HT (dépose de la signalétique existante) portant le marché à 36 171,50 € HT,
- Lot 04 Electricité – ELEC SERVICE CENTRE : Plus-value de 668 € HT (Changement gamme de luminaires) portant le marché à 4 688, 20 € HT pour la tranche ferme et 3704 € HT pour la tranche conditionnelle 2,
- Lot 05 VRD – CLEMENT TP : Plus-value de 4 408 € HT (pose d'un fourreau en attente / Epaisseur de grave bitume portée à 15 cm au lieu de 4 cm suite à étude de sol) portant le marché à 32 322,50 € HT.

Le Conseil communautaire autorise le Président à signer ces avenants.

❖ **Délibération fixant le prix d'acquisition de la parcelle à l'entrée d'Ecoparc**

Dans le cadre du projet de l'entrée d'Ecoparc afin de sécuriser la sortie et l'entrée des véhicules sur le site, des démarches avaient été engagées auprès de Monsieur Joël PIONNIER, propriétaire des parcelles voisines à Ecoparc (à gauche de l'allée principale en entrant).

Il a été décidé lors du conseil communautaire du 5 novembre dernier d'acquérir la parcelle cadastrée section H numéro 981 de 1 a 70 ca. Les parties se sont mises d'accord le 19 février dernier pour un prix de 212,50 €.

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité l'acquisition de la parcelle cadastrée section H numéro 981 au prix de 212.50€.

❖ **Délibération participation Biennale de Sologne 2015**

La Biennale de Sologne est un évènement d'art contemporain en paysage réunissant 45 artistes sur 20 sites en Sologne du 1^{er} juillet au 20 septembre suivie d'une exposition à Chaumont-sur-Tharonne du 5 au 20 septembre 2015.

La Biennale de Sologne a deux ambitions : promouvoir à la fois les sculptures et les installations en paysage.

Plusieurs communes de la Communauté de communes participent déjà financièrement à l'organisation de cet évènement dont les retombées médiatiques sont importantes : partenariats régionaux et médias nationaux (Le Figaro, La Croix, TF1, France Télévision).

La commission tourisme du 18 février dernier a donné son accord de principe pour devenir partenaire de cet évènement.

Le bureau communautaire du 26 février dernier a donné son accord de principe pour participer à hauteur de 500 €.

Après des précisions apportées par Hubert Chevallier, membre de la Commission tourisme, et un débat autour du montant et des contreparties demandées, le Conseil communautaire décide, à 21 voix sur 24, d'allouer 500 euros pour l'organisation de cet évènement.

❖ **Subvention exceptionnelle au club de patinage de Romorantin pour l'organisation d'une compétition internationale**

Le club Hockey Patinage Roller (HPR) de Romorantin prépare l'organisation de sa première compétition internationale adulte du 24 au 26 avril prochain où sont attendus près de 80 compétiteurs venant de plus de 15 pays. Les organisateurs du Club ont sollicité la Communauté de communes pour les aider à financer cet évènement. Chaque partenaire sera cité lors des cérémonies d'ouverture et de gala et le logo figurera sur les outils de communication.

Le Club organisera sa soirée de gala à Ecoparc le 25 avril.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de l'attribution d'une subvention de 500 euros pour soutenir l'organisation de cet évènement.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h.